

**Conseil d'établissement  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Délibération n°14  
**Portant approbation de l'organisation politique du numérique**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

L'importance croissante des besoins liés au numérique, d'une part dans le fonctionnement interne des établissements de l'enseignement supérieur et la recherche et, d'autre part, dans l'accompagnement pédagogique et les problématiques de la recherche, nécessite d'en avoir une vision stratégique partagée à court, moyen et long terme.

Dans cette perspective, d'importants investissements récurrents doivent être mis en place tant dans les infrastructures sur sites que dans la mutualisation des outils (logiciel ou matériel). À cet effet, deux comités sont créés :

- un **Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNum)** dont la mission est de coordonner les actions pour le développement du numérique à CY Cergy Paris Université et de donner son avis sur les investissements liés au numérique, en lien avec toutes les parties concernées (composantes, laboratoires ou services) et les représentants des élus ;
- un **Observatoire des usages du numérique (OBSUN)** dont le rôle est de faire état, notamment par des enquêtes régulières auprès des étudiants et des personnels, du déploiement des outils numériques et de leur adéquation en fonction des différents profils d'utilisateurs (administration, formation, recherche).

Les missions, la composition et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont précisées dans les annexes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 47	Pour : 26
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 12	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 21	Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve la création du **COSNum** et de l'**OBSUN**.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 26 novembre 2024

Publiée le : 26 novembre 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

# Comité d'orientation stratégique du numérique

JLB (version du 21 mai 2024), document voté par le CE du 19 novembre 2024

## Missions

---

Le **Comité d'orientation stratégique du numérique** (COSNum) a pour mission principale de coordonner les actions de développement du numérique à CY Cergy Paris Université et de donner son avis sur les investissements liés au numérique (infrastructure, data centre, ...).

Il examine les projets portés par les composantes, laboratoires ou services et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement. À cet égard, un cahier des charges est défini pour les modalités de présentation des projets.

Ce comité a par ailleurs la charge de la conception d'un schéma directeur du numérique (SDN) pour l'établissement, de sa mise en place et de son suivi.

Le COSNum se réunit une fois par an, courant juin, et après la réunion annuelle de l'OBSUN afin de pouvoir examiner son rapport.

Enfin, le COSNum réalise le bilan annuel du développement du numérique à l'université, bilan présenté aux instances par leur représentant et le vice-président en charge du numérique. Il prépare également les rapports d'évaluation autour du numérique.

## Composition

---

Il est présidé par le VP en charge du numérique et comprend les membres suivants :

- 8 vice-présidents ("Étudiant", "Formation", "Numérique", "Patrimoine", "Recherche", "Relations internationales", "Transition" et "Vie étudiante")
- le directeur général des services ou son représentant,
- un représentant élu du Conseil d'établissement (CE)
- les directeurs de composantes ou leurs représentants,
- les directeurs de laboratoires ou leurs représentants,
- le directeur du collège doctorale CY Collège doctorale ou son représentant

Sont invités permanents, avec voix consultative:

- un représentant élu du Conseil de site (CS) de CY Alliance
- les directeurs de la Direction du Numérique et de la Direction de la Communication, ou leurs représentants

# Observatoire des usages du numérique

JLB (version du 21 mai 2024), document voté par le CE du 19 novembre 2024

## Missions

---

Les missions de l'**Observatoire des usages du numérique** (OBSUN) sont les suivantes :

- **Gouvernance**

- suivi des projets et soutien à des propositions de projets innovants
- préparation, déploiement et exploitation d'enquêtes pour les étudiants avec une périodicité régulière tous les trois ans (année n, puis n+3, ...)
- préparation, déploiement et exploitation d'enquêtes pour les personnels avec une périodicité régulière tous les trois ans (année n+1, puis n+4, ...)
- respect de la stratégie d'une sobriété numérique forte
- production d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les résultats des efforts et moyens engagés, la conformité et l'alignement stratégique

- **Communication**

- déploiement et suivi de l'accessibilité numérique (rédaction de documents, site web institutionnel, ...)

- **Administration**

- usages liés aux outils des missions des personnels

- **Formation**

- usages liés aux apprentissages génériques (FC, FI, FA): humanités numériques et acculturation
- usages liés aux apprentissages spécifiques liés aux formations (enseignant / étudiant)
- développement de communautés d'usages
- échanges sur le bilan et les perspectives du SDP

- **Orientation et monde socio-économique**

- mise en place d'outils permettant des choix éclairés d'orientation du bac-3 au bac+3
- réflexions sur l'évolution des métiers et l'impact sur les formations
- réflexions sur de nouveaux métiers

- **Recherche**

- usages spécifiques liés à la recherche
- étude des pratiques et mesure de leurs impacts dans tous les cycles scolaires (école primaire, collège et lycée) et universitaires
- développement de recherches-actions en partenariat avec la R&D de l'industrie numérique (EdTech)

- **Coordination locale et territoriale**

- lien avec CY Alliance
- lien avec le département et la région
- lien avec l'académie et les lycées

L'OBSUN produit donc des connaissances sur les évolutions des usages du numérique, et permet ainsi de développer un regard critique sur leur généralisation et leurs conséquences psychosociologiques, organisationnelles, pédagogiques tant dans l'établissement et ses partenaires mais aussi dans le primaire et le secondaire.

L'OBSUN se réunit une fois par an, courant mai, et produit un rapport d'activités qui est présenté en COSNum lors de sa réunion annuelle. Ce rapport est ensuite rendu public sur l'intranet de l'établissement.

## Composition

---

Il est présidé par le VP en charge du numérique et comprend les membres suivants :

- 6 vice-présidents ("Étudiant", "Formation", "Numérique", "Recherche", "Ressources humaines" et "Vie étudiante")
- le référent accessibilité numérique ou son représentant
- le directeur du SDP ou son représentant
- le responsable du service PIX ou son représentant
- un représentant E ou E-C élu de chaque composante
- un représentant BIATSS élu de chaque composante
- un représentant étudiant élu de chaque composante
- un représentant du Collège doctoral
- un représentant pour chaque direction générale
- un représentant de la BU
- un représentant de la Direction de la Communication
- un représentant de la Direction du Numérique

Sont invités permanents, avec voix consultative:

- un représentant élu du Conseil de site de CY Alliance
- un représentant du rectorat

Est invité tout autre membre dont l'expertise sera jugée utile selon les points prévus à l'ordre du jour